

**M. Stevens:** Voici donc ce qu'un chroniqueur avait à dire dans cette revue au sujet du Programme énergétique national du ministre, sous la rubrique «Le PEN a amorcé l'effondrement du Canada».

• (2110)

Avant la mise en application du programme énergétique national, les investissements consacrés à la prospection et à l'exploitation du pétrole et du gaz accusaient une vigoureuse croissance, ce qui donnait une impulsion à l'économie tout entière. Chaque dollar que l'industrie pétrolière investissait dans l'économie était doublé ou triplé grâce à l'achat de matériel et de services.

Depuis l'entrée en vigueur du programme énergétique national, les investissements de l'industrie ont été brutalement réduits de 30 à 40 p. 100 en 1981 et d'autant encore une fois cette année. Ces fonds ne sont plus récupérables. Ils ont été engagés à l'étranger ou absorbés par le gouvernement.

**M. Lalonde:** Il se trompe.

**M. Stevens:** Le ministre prétend qu'il se trompe. Je défie le ministre de débattre la question et de nous dire ce qu'il croit être erroné dans la déclaration de Meyer.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, je relève volontiers ce défi en signalant à mon honorable ami un rapport publié par la semaine dernière par le département du Commerce des États-Unis. Je ne citerai pas un document canadien parce que le parti conservateur n'a nullement confiance en ce qui se fait au Canada ou en la canadianisation. Je lui citerai donc un document américain qu'on doit au département du Commerce des États-Unis. On prévoit qu'en 1982 les filiales des sociétés américaines établies au Canada dans le secteur du pétrole et du gaz, vont accroître leurs investissements de 28 p. 100 par rapport à l'an dernier. Ailleurs dans le monde, les mêmes sociétés accroîtront en moyenne leur investissement de 18 p. 100. Ainsi, les investisseurs américains font davantage confiance à notre pays que l'opposition conservatrice.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stevens:** Je remercie le ministre de nourrir de la sorte mon argumentation. Mais il n'a pas bien compris. John Meyer affirme que les investissements ont été réduits de 30 à 40 p. 100 en 1981. Le gouvernement s'inspire des données publiées par le département du Commerce à Washington qui indiquent que l'investissement augmentera de 18 p. 100...

**M. Lalonde:** Vingt-huit p. 100.

**M. Stevens:** ... de 28 p. 100 par rapport à l'an dernier. Mais comme ils avaient diminué de 30 à 40 p. 100 l'an dernier, on ne reviendra même pas au niveau de 1980, à supposer que le ministre ait raison.

**M. Lalonde:** Reprenez-vous.

**M. Stevens:** Le ministre a montré que le programme énergétique national avait provoqué un ralentissement et que notre économie en avait souffert.

Permettez que je cite ce que John Meyer écrit avec beaucoup de justesse ailleurs dans son article:

Le gouvernement a consacré une bonne partie de cette décennie à accaparer des secteurs clés de l'économie, et à les transformer en instruments capables de matérialiser sa vision d'un État corporatif, c'est-à-dire un État où l'autorité politique repose sur le contrôle de l'investissement et de la production.

Cette observation s'applique on ne peut mieux au bill C-105. J'ai tenté d'expliquer de façon générale les effets de ce projet, qui permettra à des sociétés de se transformer en véritables

### *Sociétés commerciales canadiennes—Loi*

prédateurs. Mais il s'appliquera également aux sociétés publiques, celles que le ministre veut constituer aux termes de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Car j'estime que les entreprises privées ne seront pas les seules à vouloir profiter de ces dispositions que le ministre nous propose; les sociétés de la Couronne feront de même.

Chiffres à l'appui, John Meyer explique comment notre économie a souffert du programme énergétique national, signalant la gravité des conséquences économiques de ce genre d'intervention gouvernementale. Il dit notamment ceci:

On a avancé toutes sortes d'arguments pour expliquer le ralentissement de l'économie canadienne dans les années 70. On a notamment déclaré que l'économie, après avoir connu une phase d'essor avait atteint un stade de maturité où l'accent ne devrait plus être mis sur la création de richesses, mais bien plutôt sur leur redistribution.

Il semble malheureusement que ce soit l'objectif visé par le gouvernement. Il ne veut pas créer de nouvelles richesses mais bien au contraire redistribuer les richesses que d'autres ont accumulées.

Cette disposition est tout à fait unique. Elle crée un précédent en autorisant les membres du conseil d'administration d'une entreprise à se débarrasser d'actionnaires qui, pour une raison ou pour une autre, ont prétendument contrevenu à certaines règles.

Il ne faut pas oublier le rôle dévolu à un membre du conseil d'administration d'une société. En Angleterre, c'est un véritable métier. C'est en tant que professionnels qu'ils siègent au sein des conseils d'administration où ils sont chargés, au nom des actionnaires, de s'assurer que les dirigeants de la société veillent aux intérêts des actionnaires. C'est le principe même d'une relation entre un actionnaire et un fiduciaire. Les Britanniques sont surpris de voir qu'aux États-Unis par exemple, les dirigeants d'une entreprise font partie de son conseil d'administration.

Il serait bon peut-être de consulter certains des manuels sur les lois des sociétés pour mieux comprendre la chose et voir combien il est important de préserver la relation entre les actionnaires et les membres des conseils d'administration. Dans la sixième édition du *Handbook on Canadian Company Law* de Fraser, publié en 1975 par Horsley et Sutherland, on peut lire à la page 1 ce qui suit:

L'un des avantages de la société par actions, c'est qu'elle permet aux actionnaires d'exercer un contrôle sur les dirigeants de la société par le biais des membres du conseil d'administration. Ce dernier se compose d'invidus dont les pouvoirs sont définis dans les statuts et les règlements de la société.

C'est ce que dit la législation sur les sociétés. C'est ce qui se passait jusqu'à présent. Le ministre essaie sournoisement de transformer complètement la situation. Il voudrait que les membres des conseils d'administration, une fois élus par les actionnaires, puissent, dans certains cas, se débarrasser de certains actionnaires qui les ont pourtant élus. C'est comme si on créait une fiducie et si on faisait nommer, pour s'occuper des affaires de la société, des fiduciaires qui se verraient conférer par la voie statutaire le pouvoir de trahir les bénéficiaires parce qu'ils ne répondent pas à certaines normes fixées par les membres du conseil d'administration pour pouvoir demander un permis quelconque ou se lancer dans une autre activité. C'est pourquoi le gouvernement se montre très injuste dans ce projet de loi.